

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 février 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 07
Non excusé : 00

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le QUINZE FEVRIER à VINGT HEURE TRENTE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 9 février 2016 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Gilles Bord, 1^{er} maire adjoint.

ETAIENT PRESENTS : M. BORD – Mme VERGNAUD – M. CABUCHE – Mme LOPES – M. BECQUART – Mme SHORT FERJULE – M. OUMARI – Mme MONDIERE - M. T ASD'HOMME – Mme MARTIN – M. GHOZELANE – Maires adjoints -

M. GANDRILLE – M. TABUY - Mme GAUTHIER - Mme DANY – M. GUILLOT – Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA – M. HOUEMOND – Mme POTIN PIOT

Mme LACERDA – Mme MERAUD – Mme IKIESSIBA - M. FRISSON – Mme DUMOULIN Mme HEUCLIN – M. POMMOT – Mme LACAZE – M. FINANCE – M. MARTIN –

M. LARGIER – Mme FIUZA – Conseillers municipaux -

ABSENTS EXCUSES : Mme DELESSARD – M. MOUILLOT – M. ROUSSEAU – M. CALVET – M. RENAUD – M. HESEL – Mme GOEBEL -

POUVOIRS :

Mme DELESSARD	à	M. BORD
M. MOUILLOT	à	M. GHOZELANE
M.ROUSSEAU	à	M. GANDRILLE
M. RENAUD	à	M. POMMOT
M. HESEL	à	Mme LACAZE
Mme GOEBEL	à	M. FINANCE

SECRETARE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Gilles Bord, 1^{er} maire adjoint,

Madame Vergnaud, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

A la demande de **monsieur Bord**, une minute de silence est observée à la mémoire de madame Suzanne Gatelier – Auribault décédée le 28 janvier dernier à l'âge de 99 ans.

Les procès-verbaux des séances du 7 et 21 décembre 2015 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 2015.11.4 Convention passée avec l'association Rebondir pour la mise à disposition gratuite d'un local situé au 50 rue de l'Orme au Charron, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016.
- 2015.11.30 Marché à procédure adaptée passé avec la société Laureva Dragée à Pontault-Combault, pour la fourniture de chocolats pour les fêtes de fin d'année 2015. Marché qui prend effet de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2015, pour un montant de 3 841 €.
- 2015.12.01 Marché formalisé passé avec la société Du Poids Lourd à Seclin (59472) pour la fourniture de deux autocars. Marché qui prend effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 4 mois, pour un montant de 320 400 € HT.
- 2015.12.04 Marché à procédure adaptée passé avec la société Cadre 1 Cité à Limonest (69760) pour l'élaboration du règlement local de publicité. Marché conclu pour un montant de 25 800 € HT correspondant à 23 125 € HT pour la tranche ferme et 2 675 € HT pour la tranche conditionnelle. Marché qui prend effet à compter de sa notification avec une durée d'exécution de 24 mois pour l'offre de base à compter de l'ordre de service prescrivant la révision du règlement local de publicité et de 8 mois pour la tranche conditionnelle, à compter de l'ordre de service prescrivant la mission d'assistance.
- 2015.12.07 Tarification d'une classe de découverte culturelle « Danse » Ulis Emile Pajot
- 2015.12.07 Convention à passer avec la MJC pour la classe de découverte culturelle « Danse » Ulis Emile Pajot. Participation évaluée à 1 824 € comprenant le salaire de l'animateur et l'achat de petites fournitures.
- 2015.12.07 Tarification d'une classe de découverte culturelle « Danse » Ulis Anne Frank
- 2015.12.07 Convention à passer avec la MJC pour la classe de découverte culturelle « Danse » Ulis Emile Pajot. Participation évaluée à 1 824 € comprenant le salaire de l'animateur et l'achat de petites fournitures.
- 2015.12.07 Convention à passer avec le club de danse de Pontault-Combault pour la classe de découverte culturelle « Danse » Ulis Anne Frank. Participation évaluée à 2 300 € comprenant le salaire de l'animateur.

- 2015.12.11 Modification de l'acte de création de la régie de recette « Regie centrale ». Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 000 € (70 000 € auparavant).
- 2015.12.15 Emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-de France pour le financement des investissements inscrits au budget de l'exercice 2015. (durée 15 ans, taux d'intérêts : taux fixe 1,72 %)
- 2015.12.21 Marché subséquent passé avec la société Téraf à Farmoutiers (77515), pour des travaux de voirie rue de l'Orme au Charron. Marché qui prendra effet à compter de sa notification, avec un délai d'exécution de 18 jours à compter de l'ordre de services prescrivant les travaux. Montant du marché 24 659,85 € HT.
- 2015.12.21 Marché subséquent passé avec la société Alpha TP à Brie Comte Robert (77170), pour des travaux de voirie rue des Chèvrefeuilles. Marché qui prendra effet à compter de sa notification, avec un délai d'exécution de 5 jours à compter de l'ordre de services prescrivant les travaux. Montant du marché 49 449,44 € HT.
- 2015.12.21 Marché subséquent passé avec la société VTMTTP à Limeil Brévannes (94450), pour des travaux de voirie rue de Beauséjour. Marché qui prendra effet à compter de sa notification, avec un délai d'exécution de 14 jours à compter de l'ordre de services prescrivant les travaux. Montant du marché 123 326 € HT.
- 2015.12.21 Marché à procédure adaptée passé avec la société Qualicontrol à Saint Maur (94100) pour la recherche et l'analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments communaux. Marché qui prendra effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 3 mois. Montant du marché 17 023 € HT.
- 2015.12.22 Marché à procédure adaptée passé avec la société Fabregue Duo SAS à Saint Yrieix La Perche (87500) pour la fourniture de cadeaux de mariage. Marché qui prendra effet à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant être reconduit tous les ans pour une période maximale de 3 ans.
- 2015.12.22 Avenant de transfert n° 1 au marché passé avec la société Bio Froid pour l'entretien, le dépannage et l'acquisition de pièces détachées pour le matériel de cuisine. Transfert au profit de la société Bio Froid Climatisation d Bry Sur Marne (94360).
- 2015.12.22 Avenant de transfert n° 1 au marché passé avec la société Bio Froid pour l'acquisition et l'installation de matériels de cuisine. Transfert au profit de la société Bio Froid Climatisation d Bry Sur Marne (94360).
- 2015.12.29 Convention à passer avec l'association La Brèche pour la mise à disposition gratuite d'un local collectif résidentiel d'environ 38 m², situé 16 rue de l'Orme au Charron, pour une durée de un an à compter de la date de signature de la convention.
- 2016.01.12 Marché à procédure adaptée passé avec la société Novosign à Chennevières sur Marne (94430) pour la fourniture de matériel de signalisation de chantier et de sécurité des personnes. Marché de fournitures à bons de commande, d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT pour la ville et de 10 000 € HT pour la CABF. Marché conclu pour une période de un an à compter de sa notification, pouvant être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.
- 2016.01.12 Marché à procédure adaptée passé avec la société Gecture à Villecresnes (94440) pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'hiver 2016 dans les Alpes françaises. Marché à bons de commande d'un montant maximum annuel de 19 100 € HT. Marché conclu à compter du 20 février 2016 et ce jusqu'au 27 février 2016.

- 2016.01.13 Marché formalisé – lot 1 – passé avec la société Maj Elis Vallée de la Marne à Saint Thibault des Vignes (77400) pour la location, l'entretien, le lavage des vêtements de travail et de haute visibilité. Marché à bons de commande, estimé à 90 000 € HT pour la ville et 10 000 € HT pour le CCAS. Marché conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 14 février 2017, pouvant être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.
- 2016.01.13 Marché formalisé – lot 2 – passé avec la société Maj Elis Vallée de la Marne à Saint Thibault des Vignes (77400) pour la location, l'entretien, le lavage d'effets de couchage pour les centres de secours de Pontault-Combault et d'Ozoir la Ferrière. Marché à bons de commande, estimé à 15 000 € HT pour les centres de secours des pompiers. Marché conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 14 février 2017, pouvant être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.
- 2016.01.14 Marché formalisé – lot 1 - passé avec la société Papyrus à Pantin (93692) pour le papier reprographie pour copieurs multifonctions et imprimantes. Marché à bons de commande estimé à 35 000 € HT pour la ville, 10 000 € HT pour la CABF et 7 000 € HT pour le CCAS. Marché conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- 2016.01.15 Marché à procédure adaptée – lot 2- passé avec la société EVASION 78 à Guyancourt (78280) pour l'organisation et l'animation de séjours en classe de découvertes en basse et moyenne montagne. Marché à bons de commande pour un montant maximum de 67 000 € HT. Marché conclu pour une période de un an à compter de sa notification.
- 2016.01.15 Marché à procédure adaptée – lot 2 - passé avec la société EVASION 78 à Guyancourt (78280) pour l'organisation et l'animation de séjours en classe de découvertes à la mer. Marché à bons de commande pour un montant maximum de 67 000 € HT. Marché conclu pour une période de un an à compter de sa notification.
- 2016.01.15 Marché à procédure adaptée – lot 3 – passé avec la société AVLF à Lille (59000) pour l'organisation et l'animation de séjours en classe de découvertes à la campagne. Marché à bons de commande pour un montant maximum de 67 000 € HT. Marché conclu pour une période de un an à compter de sa notification.
- 2016.01.18 Marché subséquent passé avec la société TP 2000 à Pontault-Combault pour les travaux de modification du trottoir face à l'école Pajot, pour un montant de 23 858,50 € HT. Marché qui prendra effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 14 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.
- 2016.01.19 Marché formalisé – lot 1 - passé avec la société EARL Ets Vion à Faremoutiers (77515) pour l'acquisition de plantes annuelles. Marché de fournitures à bons de commandes estimé pour un montant annuel de 25 000 € pour la ville et 5 000 € pour la CABF. Marché conclu à compter du 2 avril 2016 et ce jusqu'au 30 novembre 2016, pourra être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de trois ans.
- 2016.01.19 Marché formalisé – lot 2 - passé avec l'Etablissement Horticoles Viet à Oissery (77178) pour l'acquisition de plantes bisannuelles. Marché de fournitures à bons de commandes estimé pour un montant annuel de 19 000 € pour la ville et 5 000 € pour la CABF. Marché conclu à compter du 2 avril 2016 et ce jusqu'au 30 novembre 2016, pourra être reconduit par période successive de un an pour une durée maximale de trois ans.

Le Conseil municipal

1. Tarification pour la suppression d'office de l'affichage sauvage

Par 35 VOIX POUR (dont 6 procurations)

2 VOIX CONTRE (M. Martin, M. Largier)

1 ABSTENTION (Mme Fiuza)

. **VALIDE** les tarifs tels qu'ils sont fixés, ci-dessous, dans le cadre de la procédure de suppression d'office de l'affichage sauvage.

Interventions	Tarifs (TTC)
Déplacements services techniques	
- fourgon	150,00 €
- camion	200,00 €
- camion nacelle	300,00 €
Retrait des affiches	15,00 € par affiche
Intervention de la Police municipale pour la sécurité routière (sur la RD 604), montant forfaitaire appliqué quel que soit le mode d'intervention, auquel s'ajoute la facturation du nombre d'affiches retirées	500,00 €

. **AUTORISE** le maire à encaisser les recettes correspondantes.

2. Avenant à la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF afin de solliciter l'aide financière pour le poste du coordinateur des temps d'activités périscolaires

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne et ainsi solliciter une aide financière pour aider la collectivité à financer le poste du coordinateur des temps d'activités périscolaires.

3. Convention de reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune à la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne

A L'UNANIMITE,

. **ACCEPTTE** le reversement de la totalité de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 à la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne ;

. **VALIDE** les termes de la convention de reversement ;

. **AUTORISE** le maire à signer la convention de reversement de la taxe des ordures ménagères perçues par la commune de Pontault-Combault, à la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne.

4. Convention à passer avec l'Etat pour l'enregistrement de la demande de logement social

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec les services de l'Etat pour l'enregistrement de la demande de logement social.

5. Convention à passer avec le Collectif « Sangs Mêlés » pour la 4^{ème} édition de La Pontelloise

A l'UNANIMITE,

. **DECIDE** de verser la moitié des frais d'inscription qui s'élèvent à 10 € pour la course la Pontelloise qui se déroulera le dimanche 26 mai 2016, à l'association Sangs Mêlés ;

. **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs.

6. Renouvellement de la convention passée avec l'Education nationale pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Education nationale pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans soit dans la classe Passerelle localisée à l'école maternelle Pablo Neruda ou dans la classe inter-secteurs à l'école maternelle Candalle.

7. Convention à passer avec l'association Les Bretteurs caudaciens

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'association « Les Bretteurs caudaciens » pour leur intervention d'une durée de ¾ d'heure, organisé dans les différentes écoles de la ville, tout au long de l'année 2016, sur le temps de la pause méridienne, 2 jours par semaine.

Madame Delessard arrive en séance et prend la présidence du Conseil municipal.

8. Expérimentation pour une évolution des conditions d'accueil des enfants dans les centres de loisirs en fin d'après midi

A l'UNANIMITE

. **DECIDE** de fixer la tarification de l'accueil du soir pour les familles des écoles sur lesquelles l'expérimentation sera menée à compter du 7 mars 2016 selon les modalités suivantes :

A ce jour, l'étude surveillée est facturée de manière forfaitaire à raison de 1,59 € par soirée. L'accueil du soir est facturé en fonction du quotient familial de 0,74 € à 4,65 € par soirée. Dès lors que les enfants bénéficient d'une prestation incluant à la fois l'étude devenant dirigée et l'accueil du soir, il convient d'appliquer un tarif unique pour la soirée.

. **AUTORISE** le maire à fixer, à compter du 7 mars 2016, la rémunération des chargés d'étude intervenant dans le cadre de ce nouveau dispositif d'accueil comme suit :

Tarif proposé pour 2 heures d'intervention, de 15h45 à 17h45 (dont 1h30 d'atelier TAP et d'étude dirigée et ½ heure d'encadrement du gouter) :

- Pour les professeurs des écoles : 42,49 € net,
- Pour les professeurs des écoles hors classe : 46,74 € net,
- Pour les vacataires extérieurs : 30 € net.

9. Personnel communal

A – Mise en place de l'indemnité de départ volontaire

Par 34 VOIX POUR (dont 4 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Dumoulin, M. Renaud pouvoir à M. Pommot, Mme Heuclin, M. Pommot)

. **ADOpte** le principe de la mise en œuvre du dispositif d'attribution d'indemnité de départ volontaire dans la commune de Pontault-Combault, dans les conditions décrites ci-dessous :

La collectivité attribuera cette indemnité si la démission est liée aux événements suivants :

- Restructuration du service ;
- Départ définitif de la FPT pour créer ou reprendre une entreprise ;
- Départ définitif de la FPT pour mener à bien un projet personnel.

Le montant ne pourra dépasser le double de la rémunération annuelle brute totale perçue au cours de l'année civile qui précède la démission (traitement indiciaire, IR, SFT, régime indemnitaire compris).

L'indemnité sera versée en une fois, après que la démission soit effective et sera exclusive de toute autre indemnité de même nature.

La collectivité de Pontault-Combault fixe le montant de l'indemnité à 3 mois de salaire brut.

Pour chaque agent concerné un arrêté individuel nominatif sera pris par le Maire.

En seront exclus :

- Les agents non titulaires de droit public en CDD (cf. Art.39 du décret 88-145 du 15 février 1988) ;
- Les agents de droit privé ;
- Les agents quittant la FPT dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation ;
- Les agents se situant à moins de 5 ans de l'âge d'ouverture de droits à pension de retraite.
- Les agents revenus d'une disponibilité depuis moins d'un an.

La procédure sera déclenchée suite à une demande écrite du fonctionnaire marquant sa volonté non équivoque, à laquelle l'autorité territoriale répondra dans un délai maximum d'un mois.

L'acceptation de la démission la rend irrévocable.

B – Désignation de Maître Beulac pour représenter la commune en Appel dans le contentieux qui l'oppose à monsieur Benedic

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à défendre la commune en appel ;

. **DESIGNE** Maître Beulac pour représenter et assurer la défense des intérêts de la Commune devant la Cour administrative d'appel de Paris dans l'affaire qui l'oppose à monsieur Benedic

10. Désignation d'avocat – Appel par la société Résidence du Parc du jugement du Tribunal administratif

A l'UNANIMITE,

- . **AUTORISE** le maire à défendre la commune en appel ;
- . **DESIGNE** Maître Garrigues pour représenter et assurer la défense des intérêts de la Commune devant la Cour administrative d'appel de Paris dans l'affaire qui l'oppose à la société Résidence du Parc.

11. Retrait de la commune du syndicat intercommunal pour le transport scolaire

A l'UNANIMITE,

- . **DEMANDE** le retrait de la Commune du Syndicat intercommunal pour le transport scolaire.

12. Débat d'orientation budgétaire

A l'UNANIMITE,

- . **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



**Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale**